



Club de Tir S.A.M. Lesparre-Médoc

Siège Social : 25, Avenue de Bordeaux 33340 LESPARRE-MEDOC

Site internet : www.club-tir-lesparre.fr

Provès verbal de l'Assemblée Générale

du 10 Octobre 2015

L'Assemblée Générale du Club de Tir SAM Lesparre-Médoc s'est tenue le samedi 10 Octobre 2015, à 14h30, au stand de tir, 113 Le Herreyra à Lesparre-Médoc.

Les convocations ont été envoyées individuellement à chaque membre, par courrier postal en date du 24 Août 2015. L'ordre du jour de cette Assemblée Générale est celui mentionné sur la convocation.

Cette Assemblée Générale est présidée par Mr Dominique BLANC, Président du Club.
Le secrétariat est assuré par Mr Renaud LARICI, Secrétaire du Club.

Le contrôle et émargement des membres présents ont été effectués à l'entrée par le Secrétaire. Selon notre Règlement Intérieur, la présence du tiers des membres à jour de cotisation est nécessaire pour atteindre le quorum. A ce jour, le Club compte 112 membres, le quorum est donc de 38 membres. Sont dénombrés 52 membres présents ou représentés (voir feuille émargement en pièce annexe) Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut donc commencer.

Mr Dominique BLANC commence par remercier tous les membres présents ou représentés.

Mr Dominique BLANC rappelle les termes de son élection en cours de saison, le 28 février 2015, suite à la démission de l'ancien Président, Mr Gérard HOURIEZ.

Le Bilan Moral de cette Assemblée Générale ne concernera donc principalement que les 6 mois d'exercice de Mr Dominique BLANC au poste de Président du Club.

Le 31 août 2015, à la fin de la saison 2014/2015, nous étions 153 licenciés au Club, dont 18 femmes et 8 jeunes.

A ce jour, 112 membres sont à jour de cotisation pour la saison 2015/2016, dont 15 femmes et 2 jeunes.

Une dynamique féminine commence à se créer au sein du Club, nous pouvons nous en féliciter.

Par contre nous ne pouvons que déplorer le très faible nombre de jeunes présents actuellement. Les raisons de cette désaffection sont multiples et à étudier : nouveaux rythmes scolaires, soucis de réussite dans la scolarité, manque de médiatisation de notre sport, etc ...

Les travaux de mise aux normes du pas de tir 100m ont débuté cet été, grâce à une douzaine de volontaires motivés. Les pare-balles ont été installés, tables de tir repeintes, il reste encore quelques détails à peaufiner afin que le pas de tir soit totalement homologable. Ce qui sera réalisé très prochainement.

Mr Dominique BLANC remercie les membres qui se sont déplacés pour ces journées de travaux, ainsi que les quelques membres qui travaillent régulièrement au stand afin de maintenir les installations propres et en bon état.

Nous déplorons très fortement par contre que certains membres ne respectent pas les efforts et le travail fourni en dégradant régulièrement les installations, et ce de manière appliquée et consciencieuse.. !!

Mr Dominique BLANC avertit que si un membre est surpris à dégrader volontairement, des sanctions très sévères et irrévocables seront prises à son encontre.

La saison précédente, le Club a acquis plusieurs armes d'occasion :

Une carabine 22lr de marque Anschütz modèle match 54, destinée à la compétition à 50m (achetée à un jeune membre quittant la région et cessant le tir)

Une carabine « air comprimé » de marque Feinwerkbau, destinée à l'école de tir (achetée à un tireur de Blaye)

Un pistolet 22lr de marque Walther type GSP, destiné à la compétition à 25m (aimablement donnée par un membre cessant le tir).

Mr Dominique BLANC rappelle que les armes appartenant au Club ne sont pas stockées au stand de tir, afin de réduire tout risque de vol.

Depuis quelques mois, le Club possède son propre site internet qui contient de nombreuses informations sur la vie du Club ainsi que sur la législation. Ce site est régulièrement mis à jour.

Le Club propose maintenant certains produits dérivés : tee-shirt, sweat-shirt aux effigies du Club et prochainement des « gilet reporter ».

Des vestes polaires brodées sont également disponibles, uniquement sur commande, le Club ne pouvant supporter une trop grande immobilisation financière.

D'autres produits ont été envisagés par le Comité Directeur (porte-clés, casquette, ...) mais les montants des devis reçus se sont révélés trop élevés.

Le Club a organisé quatre concours amicaux la saison précédente, avec un succès relatif. La faible participation des membres pose différentes questions aux quelles chacun est invité à réfléchir. Doit-on réduire le nombre de ces concours .?. doit-on en modifier le contenu et les règles .?. des réponses sont à trouver ensemble afin de redonner une plus grande popularité à nos concours. Ces journées sont avant tout des moments de convivialité, d'échange et de plaisir, au-delà de tout esprit de compétition. Mr Dominique BLANC rappelle que les concours organisés par le Club sont une source de revenus non négligeable.

Peu de tireurs du Club ont participé aux compétitions officielles cette saison passée, aucun aux Championnats 10m et à peine 3 aux Championnats 25/50m. Mr Dominique BLANC rappelle que 3 autres tireurs de compétition ont quitté le Club l'année dernière afin de se consacrer plus particulièrement au tir à longue distance (300m) ce que ne permettent pas nos installations.

Lors des Championnats Départementaux 25/50m :

Mme Anita CHALAIN s'est classée 2eme à la carabine « 60 balles couché » à 50m catégorie Dame2

Mr Renaud LARICI s'est classé 2eme à la carabine « 60 balles couché » à 50m catégorie Senior2

Mr Bernard JEANPIERRE s'est classé 3eme au pistolet « standard » à 25m catégorie Senior3

Lors des Championnats Régionaux 25/50m :

Mr Renaud LARICI s'est classé 1^{er} à la carabine « 60 balles couché » à 50m catégorie Senior2

Mme Anita CHALAIN s'est classée 3eme à la carabine « 60 balles couché » à 50m catégorie Dame2

Ces 2 tireurs se sont en même temps qualifiés pour les Championnats de France 25/50m qui se sont déroulés à Moulins dans l'Allier en juillet. Lors de ces Championnats de France :

Mr Renaud LARICI s'est classé 19eme sur 55 participants sélectionnés

Mme Anita CHALAIN s'est classé 45eme sur 53 participantes sélectionnées.

Mr Dominique BLANC ainsi que l'Assemblée félicite ses tireurs de compétition qui représentent le Club jusqu'au niveau national.

Mme Anita CHALAIN et Mr Renaud LARICI seront d'ailleurs récompensés lors de la remise des Trophées de la Ligue d'Aquitaine qui se tiendra à Pau le samedi 24 octobre.

Avant de passer au Bilan Financier, Mr Dominique BLANC annonce que pour la saison prochaine, le prix des licences restera le même que cette année (sous réserve que la part FFTir reste la même également).

Au sujet du montant des cotisations, Mr Dominique BLANC soulève la question de la réduction familiale accordée par le Club, qui est mentionnée dans l'Article 1 de notre Règlement Intérieur Financier. Cet article demeure beaucoup trop vague quant aux conditions d'attribution de cette réduction, il conviendrait d'en préciser les modalités. Mr Dominique BLANC propose donc à l'Assemblée Générale de modifier cet article selon les termes suivants : la phrase actuelle « **dans le cadre familial, une remise de 50% est appliquée à partir de la deuxième cotisation Club** » serait remplacée par la phrase « **la cotisation pour les membres d'une même famille : père, mère, enfants mineurs, sera minorée de 50% sur la part Club à partir de la seconde licence et de 75% pour les enfants** »

Après débat, cette proposition est soumise au vote à main levée :

3 voix CONTRE

0 abstention

49 voix POUR

La modification du Règlement Intérieur Financier adoptée par l'Assemblée Générale devient effective à ce jour.

Mr Dominique BLANC passe la parole à Mr Jean-Pierre TAUNA pour exposer le Bilan Financier du Club.

Le Bilan Financier est porté en annexe de ce Procès Verbal.

Les comptes de la saison précédente ont été vérifiés par le Trésorier Général du SAM Lesparre-Médoc qui les reconnaît conformes. Le rapport du Trésorier Général du SAM est joint en annexe de ce procès verbal.

Le budget de la saison passée est déficitaire de 633,40 euros. Ce déficit correspond à l'immobilisation financière dûe à l'achat des lots de tee-shirt et sweat-shirt.

Les provisions du Club s'élevant à un peu plus de 10 000 euros, la santé financière du Club reste au beau fixe.

Le quitus est soumis au vote à main levée :

0 voix CONTRE

1 abstention

51 voix POUR

Le Bilan Financier est adopté par l'Assemblée Générale.

Pour la nouvelle saison, il est fait appel à un ou deux Contrôleurs aux Comptes, afin de vérifier la comptabilité du Club en fin d'exercice. Après débat, il est décidé de nommer un seul Contrôleur aux Comptes, qui sera adjoint au Trésorier Général du SAM afin de préserver une neutralité de contrôle.

Mr Jean-Marc BISSIERES se porte volontaire. Cette candidature est soumise au vote à main levée :

0 voix CONTRE

0 abstention

52 voix POUR

Mr Jean-Marc BISSIERES est élu Contrôleur aux Comptes à l'unanimité.

La saison précédente a vu le départ d'un nombre conséquent de membres du Comité Directeur, principalement pour des raisons de santé ou de gros problèmes familiaux. En effet, 6 membres ont démissionné et le Comité Directeur se trouve actuellement réduit à 7 membres.

Un appel à candidatures a été lancé et joint à la Convocation pour cette Assemblée Générale, malheureusement une seule candidature a été déposée à ce jour, celle de Mr Steve GOYON.

Mr Dominique BLANC déplore à nouveau le peu d'intérêt des membres pour s'investir dans l'administration et le fonctionnement du Club.

La candidature de Mr Steve GOYON est soumise au vote à main levée :

0 voix CONTRE

0 abstention

52 voix POUR

Mr Steve GOYON est élu membre du Comité Directeur.

Le Comité Directeur se réunira très prochainement afin de composer son Bureau.

Avant d'exposer les projets du Comité Directeur pour la saison à venir, Mr Dominique BLANC tient à sensibiliser les membres sur le durcissement des contrôles préfectoraux lors des demandes ou renouvellements d'autorisation de détention d'armes. Chacun est invité à suivre scrupuleusement la réglementation en vigueur afin d'éviter tout problème.

Mr Dominique BLANC informe l'Assemblée Générale que la Convention d'utilisation du stand signée avec la Gendarmerie Nationale est actuellement en suspend. En effet, la Préfecture demande une inspection de nos installations avant de reconduire cette Convention. Il semblerait que la Préfecture demande à vérifier la conformité des buttes de terre du stand ainsi que la présence de récupérateurs de projectiles. Notre stand n'est pas équipé de ce style de récupérateurs mais au vu des tarifs exorbitants d'achat et de mise en place de récupérateurs de projectiles, notre Club n'est absolument pas en mesure d'en faire l'acquisition. La question reste donc posée actuellement, nous attendons la visite de la Préfecture.

Il s'avère néanmoins que les buttes de terre, notamment au pas de tir 25m, commencent à poser problème au Club, nous allons devoir trouver des solutions quant à l'affaissement et surtout au désenclavement de la terre. Le Comité Directeur commence déjà à réfléchir très sérieusement à ses questions et Mr Dominique BLANC lance également appel à tous les membres qui pourraient fournir des pistes de réponses.

Le revêtement de sol du pas de tir 10m nécessite aussi d'être totalement rénové. Des demandes de devis ont été réalisées auprès de professionnels car ces travaux nécessitent une certaine maîtrise pour être durable dans le temps. Une première estimation chiffrerait les travaux à environ 4000 euros (quatre mille euros).

Le pas de tir 100m sera totalement mis aux normes très rapidement, nous demanderons ensuite une visite d'homologation auprès de la Ligue d'Aquitaine.

En ce qui concerne les compétitions futures, le Club s'est enrichi cette année de plusieurs tireurs désireux de participer tant aux concours amicaux que aux compétitions officielles. Nous allons d'ailleurs composer une équipe de 5 tireurs pistolet afin de participer aux Championnats des Club par équipe. Bien sûr ces tireurs participeront également aux compétitions individuelles officielles.

Mr Dominique BLANC informe ensuite les membres que l'Assemblée Générale de la Ligue d'Aquitaine aura lieu le dimanche 25 octobre à Pau.

Mr Dominique BLANC et Mr Renaud LARICI représenteront le Club lors de cette Assemblée Générale.

Fin de l'Assemblée Générale à 16h30.

Le Président, Mr Dominique BLANC :

Le Secrétaire, Mr Renaud LARICI :